



Commune de Chauffailles

Tél : 03 85 26 55 00
nairie@chauffailles.fr

PUBLIEE LE :

DECISION DU MAIRE N° 2025/B027

Portant signature du marché de maîtrise d'œuvre pour
l'aménagement des espaces publics du centre-ville

Le Maire de la commune de Chauffailles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2124-1 à L.2124-4, R. 2124-1 et R. 2124-2,

Vu la délibération N° 2020/06/007 en date du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 25 juin 2025,

Vu le budget primitif 2025,

Considérant qu'il convient de signer le marché de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de espaces publics du centre-ville,

DECIDE :

Article 1 : de signer un marché public de service passé en procédure formalisée, entre la Commune de Chauffailles 7 place de l'Hôtel de Ville – 71170 CHAUFFAILLES et le Groupement REALITES Urbanisme et Aménagement, 34 rue Georges Plasse – 42300 ROANNE, pour la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des espaces du centre-ville de Chauffailles.

Article 2 : le montant total du marché s'élève à : 115 881.86 € H.T – 139 058,23 € T.T.C

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et un extrait affiché aux emplacements habituels réservés à cet usage.

Chauffailles, 9 juillet 2025

Le Maire,

7, Place de l'Hôtel de Ville – 71170 CHAUFFAILLES

